

D2024-107

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à êtrepubliée.

autorite-transports.fr 1/5

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration				
Nom de l'entreprise	Comuto Pro			
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU			
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés			
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)			

Liaison déclarée						
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :						
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré	Modification de la déclaration numéro D2023-244 :					
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	-Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés. -Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré.					
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%						
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés						
Origine ² de la liaison	Cabourg 41 Avenue Albert 1Er 14390 Cabourg					
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	49.294317, -0.106552					
Destination ³ de la liaison	Caen					
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	58 Place De La Gare 14000 Caen 49.176438, -0.347647					

^{1 «} Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

autorite-transports.fr 2 / 5

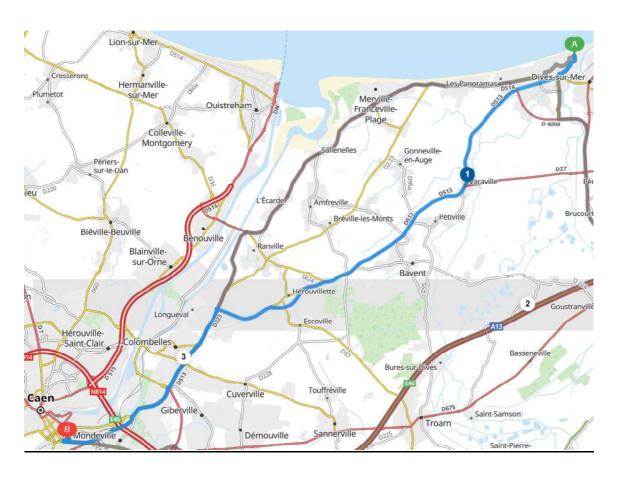
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1 Nom(s) du(des) fichiers : Pièce jointe n°1	
Temps de parcours (en heures et minutes)	Environ 00h35	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence de passage	

autorite-transports.fr 3/5

<u>Pièce jointe n°1</u> Itinéraire envisagé entre Cabourg et Caen



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Cabourg <> Caen

Cabourg <> Caen	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien
Cabourg Départ	13:40	14:40	15:40	16:40	17:40
41 Avenue Albert 1Er, 14390 Cabourg					
Caen Arrivée	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15
58 Place De La Gare, 14000 Caen					
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places				

Caen <> Cabourg	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien
Caen Départ	15:45	16:45	17:20	18:20	19:20
58 Place De La Gare, 14000 Caen					
Cabourg Arrivée	16:20	17:20	17:55	18:55	19:55
41 Avenue Albert 1Er, 14390 Cabourg					
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places				